



CONDITIONS PARTICULIERES SERVICE FAX

Version en date du 03/12/2015

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions spécifiques, complétant les conditions générales ADSL, ont pour objet de définir les conditions techniques et financières du service Fax associé au Pack ADSL de la société MICRO-INFO-EXPERT. Toute utilisation du Service de Fax est subordonnée au respect des présentes conditions contractuelles par le Client.

ARTICLE 2 : FACTURATION

Le Client est facturé pour chaque page envoyée depuis son service Fax, le tarif peut varier en fonction du pays vers lequel est envoyé la télécopie.

Les tarifs sur demande à MICRO-INFO-EXPERT. L'envoi de télécopies fait l'objet d'une facturation dite hors forfait, et entre dans la limite de consommation hors forfait telle que définie dans l'article 10 des conditions particulières services téléphonie.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- ne pas diffuser par l'intermédiaire du service fax MICRO-INFO-EXPERT de contenus portant atteinte aux droits de la propriété intellectuelle, droits d'auteur, droit de la personnalité, contraires aux bonnes mœurs ou à l'ordre public,

- ne pas utiliser le service fax à des fins illégales notamment : l'émission de télécopies non désirées ou non sollicitées, pour des opérations de harcèlement, d'usurpation d'identité...

Tout abus pourra entraîner la suspension immédiate et sans avertissement préalable du service MICRO-INFO-EXPERT Fax souscrit par le Client.

Le Client est seul responsable de l'utilisation du service Fax ainsi que du contenu des télécopies qu'il envoie.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITE DE MIE

MICRO-INFO-EXPERT ne saurait voir sa responsabilité engagée en raison de dysfonctionnements rencontrés sur les réseaux de télécommunication et dont le contrôle n'est pas assuré par MICRO-INFO-EXPERT, MICRO-INFO-EXPERT ne répond à ce titre que d'une obligation de moyen.

Eu égard aux spécificités techniques du service Fax, MICRO-INFO-EXPERT ne peut garantir l'intégrité du document ainsi transmis, des dysfonctionnements non détectés ou non identifiés peuvent survenir, en ce sens le Client reconnaît avoir pris connaissance de ces risques éventuels.

MICRO-INFO-EXPERT s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens dont elle dispose pour garantir la meilleure qualité de service possible.